



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 394-25 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné :

QUE le règlement numéro 394-25 sur la tarification 2025 de certains services a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	27 novembre 2024
Dépôt du projet de règlement :	27 novembre 2024
Adoption du règlement :	18 décembre 2024
Entrée en vigueur :	1er janvier 2025

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier